

De la corporation ainsi conçue, et qui n'était déjà plus tout à fait, remarquons-le, la corporation du moyen âge si difficilement adaptable à la grande industrie, jusqu'au syndicalisme, chose nouvelle, la distance n'était pas infranchissable. Lorsque M. de Mun vit le gouvernement et les Chambres décidés à faire cette concession aux réclamations du monde ouvrier, il se prononça haute-

ment en faveur des Syndicats, mais il les réclama strictement professionnels, mixtes, et jouissant, avec la personnalité civile, du droit de posséder. Ainsi, ils eussent été un instrument de justice et de conservation sociales.

Tels qu'on les institua, ils ne pouvaient que devenir, et ils devinrent une arme entre les mains des révolutionnaires.

## QUE VEULENT-IL DONC ?

Le *Nationaliste*, succursale dominicale du *Devoir*, continue à nous montrer à quelle perversion intellectuelle conduisent fatalement certaines passions politiques et certaine partisanerie.

Un des dimanches du mois dernier, il se montrait alarmé des accroissements de l'Empire britannique, lui qui ne s'est jamais inquiété sérieusement des usurpations et des menaces de l'empire allemand, et il en prédisait l'écroulement prochain, avec une assurance dont la satisfaction n'était pas difficile à voir.

Le dimanche suivant, 27 avril, il prenait plus ouvertement la défense de l'Allemagne contre les Alliés dans un article que nous reproduisons intégralement et qui est à étudier. Il avait pour titre *Les quatorze points et la paix*. (1) On y peut mesurer jusqu'où

peut aller, sous le couvert de la charité et même des appels au Christ, la duperie des plus ignares sophismes.

Ainsi donc, d'après l'organe nationaliste, les conditions du traité de paix préparé par les Alliés, dont aucune clause n'est discutée ni même signalée dans l'article cité, constituent un manque absolu de charité contre l'Allemagne; elles vont établir "une paix fondée sur la haine, le ressentiment et les représailles", elles s'inspirent de "la justice qui ne prévoit pas, de la justice qui cherche sa seule satisfaction du moment, de la justice qui est ici la justice du talion, justice perpétuant le néfaste principe de la revanche et de la vengeance." Cette paix "prépare infailliblement de nouveaux holocaustes", elle est contraire à la "divine maxime. "Ne faites pas à autrui ce que vous ne vou-

### LES QUATORZE POINTS ET LA PAIX

UN ARTICLE ESSENTIEL OMIS

Après cinq mois et dix jours de pénibles et laborieuses discussions entre eux, les Alliés soumettront demain à l'Allemagne leurs conditions de paix. S'il faut en croire les dépêches et, pour une fois, elles ne mentent probablement pas, il est plus juste de dire que les volontés des Alliés ne seront pas soumises, mais imposées comme aux jours où Napoléon, dont le nom est aujourd'hui accolé à celui de Guillaume, dictait aux rois vaincus ses exigences sans souffrir de réplique. Les acteurs, hier autocrates et potentats, auront fait place aux altruistes représentants de la démocratie, y compris celle d'Allemagne: les rôles cependant resteront les mêmes. D'un côté le vainqueur posera sa loi immuable, de l'autre, le vaincu devra la subir.

Si justes puissent paraître les motifs de représailles des Alliés, de certains des Alliés, le monde à qui l'on avait promis une ère nouvelle fondée sur une paix durable se trouvera dans la position où l'avait placé, il y a cent ans, l'Ogre corse, pour citer l'un des plus récents et des plus grands sacrificateurs de vies humaines. Quelle en sera la conséquence? L'histoire contemporaine dont les pages sont tachées de sang, est là toute grande ouverte à son dernier chapitre pour répondre. Le monde voudra-t-il de cette paix? S'il l'accepte — il semble la rechercher — ses beaux rêves, il ne tardera pas à le constater, iront tout simplement grossir le terrifiant dossier des folies de l'homme.

C'est inutile, une paix fondée sur la haine, le ressentiment et les représailles, — si légitimes en fait puissent-ils être, — porte à son berceau, quelles que soient les précautions prises et les garanties obtenues, des germes de nouvelles guerres, d'autres boucheries. Les pactes les plus sacrés se déchirent; comment peut-on croire que les traités imposés de force seront respectés? La Justice qui ne prévoit pas, la Justice qui cherche sa seule satisfaction du moment est ici la Justice du talion, Justice perpétuant le néfaste principe de la Revanche et de la Vengeance. Elle prépare infailliblement de nouveaux holocaustes. Cette Justice, si forte puisse-t-elle se présenter, ne saurait prévaloir si

elle exclut la Charité. Toutes les théories, toutes les combinaisons, toutes les précautions, toutes les contraintes n'y changeront rien: la Justice, pour assurer son règne chez les peuples, doit, avant tout et toujours, s'appuyer sur la divine maxime: "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même".

Les rénovateurs autodidactes de nos jours n'en ont rien voulu savoir, croyant, et même un certain nombre dans le fond de leur cœur n'y croyant pas, avoir trouvé le salut de l'humanité dans quatorze formules. Wilson dans toute sa sincérité en fit une nouvelle Table; la plupart des autres en firent le thème de leurs savantes palabres. Qu'en reste-t-il? Sans avoir fait le voyage des sommets du Sinaï, le tétradécalogue gît en pièces. Sans contenir le mot divin, il pouvait, croyait-on, offrir un remède aux maux des nations; pour ne pas avoir été conçu suivant la parole éternelle, sans quoi rien ne saurait être édifié, il a subi le sort réservé à toutes les entreprises humaines affranchies de l'idée de Dieu.

Faudrait-il examiner point par point la fameuse Table pour se convaincre de son vide? Tracée de bonne foi mais sans l'esprit de charité essentiel à son succès, elle a été violée par ses auteurs mêmes ou par ceux qui l'ont affichée comme leur credo. "10—Accords de paix conclus ouvertement, après lesquels il n'y aura plus d'accords internationaux privés, de quelque nature qu'ils soient, mais la diplomatie procédera franchement et publiquement", a-t-on mis en tête de la nouvelle loi de l'humanité. Peut-on au vu et su du monde entier avoir plus constamment, plus systématiquement piétiné ce premier article de foi? Demain, le vaincu recevra les conditions auxquelles il devra se plier. Peut-on songer un instant qu'il n'invoquera pas le principe de la discussion ouverte quand il aura pour prétendre appuyer sa réclamation le fait qu'on a reconnu, comme condition première de la cessation des hostilités, les quatorze points dont le premier est déjà aboli? "Il n'aura qu'à accepter et à se taire", pourra-t-on répondre. S'il se tait, — il se taira sans doute, — on n'aura pas pour cela tué en lui, surtout chez son peuple, l'idée qu'on veut sa perte sans rémission. De là à l'idée d'une vengeance féroce qu'il n'osera pas énoncer mais qui fera vibrer tout son être, il n'y a même pas un pas à franchir.